



Arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2020 de Dubai

Projet

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017²,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement

Un crédit d'engagement de 12,75 millions de francs est approuvé pour:

- a. la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2020 de Dubai (du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021);
- b. les actions de communication concomitantes.

Art. 2 Délai pour les engagements financiers

Les engagements financiers peuvent être pris jusqu'au 31 décembre 2021.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101
² FF 2017 3727

